

La concurrence au service de tous

Offre d'emploi

RAPPORTEUR (H/F) Concurrence 3

Publication le 11 mars 2021

Autorité administrative indépendante, l'Autorité de la concurrence veille au bon fonctionnement concurrentiel de l'économie en France. Elle contribue à la régulation de la concurrence aux niveaux européen et international. Sa compétence transversale la conduit à intervenir dans tous les secteurs économiques.

Elle a en charge 4 grandes missions :

Lutter contre les pratiques anticoncurrentielles (ententes et abus)

Contrôler les opérations de concentrations (fusions et rachats)

Emettre des recommandations (avis aux pouvoirs publics et acteurs économiques)

Réguler les professions réglementées

Figurant parmi les meilleures autorités de concurrence au monde dans le classement de la Global Competition Review, l'Autorité est également en pointe sur les nouvelles problématiques liées à l'économie numérique.

ENVIRONNEMENT DU POSTE

Les services d'instruction, dirigés par le rapporteur général, comptent environ quatre-vingt-dix rapporteurs permanents. Ils comprennent cinq services dédiés au traitement des dossiers contentieux (unités concurrence), ainsi que le service des professions réglementées, le service des concentrations, le service des investigations et le service économique. Chaque service est dirigé par un chef de service ou un rapporteur général adjoint.

Les rapporteurs ont des profils variés, à dominante économique ou juridique.

La présente fiche de poste concerne le recrutement de rapporteur(e)s pour une affectation au sein de l'unité 3.

DESCRIPTION DU POSTE

Les cinq unités « concurrence » des services d'instruction ont en charge le contentieux de la concurrence : ententes ponctuelles, cartels permanents, abus de position dominante ou de monopole, et l'élaboration des projets d'avis de l'Autorité.

Dans ces unités, le(a) rapporteur(e) :

- instruit les dossiers dont l'Autorité est saisie : décisions au fond, demandes de mesures conservatoires, demandes d'avis.
- enquête (recueil de preuves, audition des témoins...)
- participe aux opérations de visites et saisies pour des affaires qu'il n'instruit pas.

Sous le contrôle d'un rapporteur général adjoint ou du rapporteur général, le(a) rapporteur(e) rédige les notifications de griefs et les rapports qui interviennent dans le cadre d'une procédure contradictoire ainsi que les projets d'avis. Il (elle) présente lui-même l'affaire en séance devant le collège de l'Autorité.

Les rapporteurs peuvent également être sollicités pour participer à différentes activités annexes, comme la formation ou les activités internationales, principalement celles du réseau communautaire de concurrence.

PROFIL DU CANDIDAT

Le poste est à dominante juridique et/ou économique, sans dominante sectorielle particulière. Une expérience des procédures contentieuses judiciaires ou administratives serait un atout.

Les candidat(es) sauront faire preuve d'autonomie et de sens de l'initiative. Pour autant, ils (elles) sauront régulièrement rendre compte de l'évolution de leur travail. Réactifs(ves), ils (elles) témoigneront d'une capacité à respecter les délais dans le traitement des affaires qui leur sont confiées, tout particulièrement les procédures d'urgence et les avis.

MODALITES DE CANDIDATURE ET DE RECRUTEMENT

L'emploi de rapporteur permanent est régi par l'article R. 461-3 du Code de commerce qui prévoit : *“Les rapporteurs permanents sont nommés parmi les membres du Conseil d'État, les magistrats, les fonctionnaires de catégorie A, les agents contractuels de l'État de niveau équivalent ou les personnalités ayant une compétence économique ou juridique et titulaires d'un des diplômes permettant d'accéder à un corps de catégorie A”.*

a) Les fonctionnaires titulaires (niveau A) sont détachés sur un emploi contractuel à durée indéterminée ; la durée du détachement est arrêtée par l'administration d'origine, en accord avec le rapporteur général, le plus souvent pour une durée de 3 ans, renouvelable.

b) Les non titulaires sont recrutés en contrat à durée indéterminée (titulaire d'un master 2 minimum).

Les rapporteurs auprès de l'Autorité de la concurrence sont nommés par décision du rapporteur

général publié au Journal Officiel.

Les candidatures (CV + LM) sont à adresser, par courriel, au plus tard le 11/04/2021 à recrutement@autoritedelaconcurrence.fr

Merci de noter sur votre candidature la référence de l'offre : «Conc.3.mars2021 »

Des renseignements peuvent être pris auprès de :

Joël Tozzi, rapporteur général adjoint (01.55.04.01.03)

Camille Reynaud, chargée du recrutement au bureau des ressources humaines (01.55.04.00.20)

Autorité de la concurrence

11, rue de l'échelle, 75001 Paris

01 55 04 00 00

www.autoritedelaconcurrence.fr

